

DEMANDE D'AUTORISATION D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC

DEMENAGEMENT

E-mail : reglementation@biarritz.fr

- Cette demande ne tient pas lieu d'autorisation.
- Le présent formulaire correctement complété doit être adressé par mail au Service Réglementation au plus tard **15 jours avant** la date de début d'occupation du domaine public.
- Toute demande de prolongation doit être adressée au moins **8 jours avant** la fin de l'autorisation initiale.
- Toute demande incomplète, illisible ou tardive ne pourra être traitée.



DIRECTION DE LA REGLEMENTATION

Demande initiale : Prolongation : N° dossier initial :

DEMANDEUR (Pour facturation)

Particulier

Société/Entreprise

Nom :

Raison Sociale :

Prénom :

N° Siret :

Adresse (pour facturation) :

Code Postal : Ville :

TEL : FAX : E.MAIL :

DEMENAGEMENT

Adresse de réservation : Devant le N° :

En face du N° :

Nombre de places à réserver : Monte-meubles : OUI NON

Date du déménagement* : du : au :

TARIF 2018

Date de la demande :

Frais de dossier		9.80 €
Pose et enlèvement de barrières (Forfait) :		20.20 €
Réservation d'un emplacement (10 m²) par place et par jour	Zone non payante	4.10 €
	Zone payante	10.20 €
Dépose et pose de mobilier urbain (Forfait)		58.10 €

Signature et tampon :

+ par potelet ou par plot	10.20 €
+ par barrière	14.00 €
Remarques :	

ATTENTION : TOUS LES CHAMPS DOIVENT ETRE OBLIGATOIREMENT RENSEIGNES
TOUTE DEMANDE INCOMPLETE OU HORS DELAI NE POURRA PAS ETRE TRAITEE